

# RÉNOVATION THERMIQUE



Diminuer ses coûts de fonctionnement en diminuant les besoins de chauffage, réduire l'empreint carbone de sa collectivité, mais aussi et surtout gagner en confort, les raisons ne manquent pas pour entreprendre des travaux de rénovation thermique.

Afin de respecter les accords de Paris de la COP21, la France a adopté un Schéma National Bas Carbone (SNBC) qui prévoit de diviser par 2 nos besoins en énergie. Pour cela, la rénovation énergétique des bâtiments est le principal axe sur lequel nous devons placer nos efforts. Les aides vers les communes qui pourraient, et devraient, montrer l'exemple en tant que propriétaire bailleur sont donc logiquement possibles .

Si la rénovation des logements communaux se limite aux seuls logement sociaux, les autres bâtiments publics (mairie, école, salle communale) sont plutôt bien accompagnés quel que soit la nature des travaux par la DETR et la rénovation thermique et énergétique peut cumuler un accompagnement par la DSIL. Cette fiche conseil vous permet de faire le point sur la situation.



# OU OBTENIR DES CONSEILS PRÉCIEUX?

## Le CAUE

Si votre projet est relativement conséquent et ne se limite pas à une simple isolation, nous vous conseillons de solliciter le CAUE de la Somme (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) pour une fiche-conseil qui vous permettra pour, peu de frais, de vérifier à l'aide d'un architecte la faisabilité de votre projet.

## L'ADIL et l'ANIL

Pour tout conseil sur vos travaux de rénovation, vous pouvez au même titre que les particuliers, contacter l'ADIL de la Somme (Agence départementale d'information sur le logement) dont la mission consiste à donner des informations actualisées.

Le site de l'ANIL propose même un moteur de recherche pour identifier les aides disponibles mais attention, la quasi-totalité ne concerne pas les collectivités.

## Hauts-de-France Pass Rénovation

Dernier acteur local que nous vous recommandons, la Régie régionale du Service Public de l'Efficacité Énergétique peut vous accompagner dans votre projet

Le dispositif "Pass Rénovation" peut surtout vous permettre d'identifier les travaux à réaliser en étant accompagné par un expert indépendant qui n'aura rien à vous vendre. Le technicien réalise en effet un diagnostic énergétique et vous propose un programme de travaux personnalisé et adapté à vos besoins.

Une aide technique (payante) pour le suivi de la réalisation des travaux est possible.

Particulièrement intéressant pour les particuliers, ce dispositif propose également un mécanisme de "Tiers-financement" à l'aide d'un prêt. Cela permet en effet de réaliser les travaux et de les payer après réalisation avec les économies d'énergie réalisées

Pour aller plus loin, vous pouvez consulter le site de Hauts-de-France Pass Rénovation



Tél. 03 22 91 11 65  
[caue80@caue80.asso.fr](mailto:caue80@caue80.asso.fr)



Tél. 03 60 12 45 00  
[adil80@adil80.org](mailto:adil80@adil80.org)



Tél. 0800 02 60 80  
[contact@hautsdefrance-spee.fr](mailto:contact@hautsdefrance-spee.fr)

# LES AIDES "GRAND PUBLIC"



Les certificats  
D'ÉCONOMIES  
D'ÉNERGIE

## La valorisation des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE)

Ce dispositif repose sur une obligation imposée par l'Etat aux vendeurs d'énergie, de réaliser ou faire réaliser des économies d'énergie aux consommateurs. Dans ce cadre, ils peuvent aussi acheter des CEE aux acteurs (particulier et collectivité locales) ayant réalisé des opérations d'économies d'énergie.

Chaque travaux d'économie d'énergie est évalué et donne droit à un Certificat d'Economie d'Énergie qui peut être racheté et ainsi indirectement subventionner ces travaux.

Le prix de rachat des CEE évolue dans le temps selon la loi du marché et ne permet donc pas d'annoncer une valeur d'achat au préalable. Chaque acteur est libre d'acheter des CEE au prix qu'il le souhaite et cela peut aussi varier selon la stratégie commerciale de ces acteurs.

Condition d'éligibilité: Les travaux doivent être réalisés par un artisan certifié RGE

Pour aller plus loin, vous pouvez consulter le guide de l'ADEME: [Certificats d'économie d'énergie pour les collectivités](#)

Il est à noter que la FDE80, territoire d'énergie de la Somme, propose à ses adhérents un service de groupement d'achat de leur CEE.



**RGE**  
**RECONNU**  
**GARANT**  
ENVIRONNEMENT

 **territoire  
d'énergie**  
SOMME

# DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) ET DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)



**PRÉFET  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## DETR

Les travaux de rénovation thermique et de transition énergétique sont éligibles à la DETR et ce, avec un taux pouvant aller jusqu'à 40%.

Trois dispositifs existent:

- Un dispositif d'aide à la rénovation thermique des écoles, plafonné à 2 000 000 d'euros,
- un dispositif d'aide à l'isolation des logements communaux (seuls les logements sociaux sont éligibles)
- un dispositif d'aide à la rénovation thermique non-fléché plafonné à 1 000 000 d'euros.

## DSIL

Sont éligibles à la DSIL 2026 les travaux de "développement écologique des territoires, la qualité du cadre de vie, la **rénovation énergétique**, le recyclage foncier, le développement des énergies renouvelables". Une aide à la rénovation thermique est donc possible.

Le financement d'un projet de rénovation thermique est conditionné à une économie d'énergie supérieure à 40 %, sur la base d'une étude thermique fournie par le porteur.

Vous pouvez retrouver les cahiers des charges de la DSIL et de la DETR sur le site de la préfecture de la Somme.

